

Nom de l'organisme :

Adresse du siège social :.....

Nom du représentant légal :.....

Dossier Technique « Manifestations et Evènementiels »

**Dossier à renvoyer au Guichet Unique de
la Ville de Sablé sur Sarthe :**

mairie@sablesursarthe.fr

Cadre réservé à l'administration

Retour le :	VAC
Saisie le :	VAC
Confirmé le :	GU

www.sablesursarthe.fr

Déclaration d'une manifestation

Portée de la manifestation	
Locale et départementale (Dossier à retourner 3 mois avant)	
Régionale (Dossier à retourner 6 mois avant)	
Nationale et internationale (Dossier à retourner 1 an avant)	

Nom de la manifestation :.....

Lieu de la manifestation :.....

Utilisation de l'équipement : DATE DEBUT : DATE DE FIN :

Utilisation de l'équipement : HEURE DEBUT : HEURE DE FIN :

Ouverture au public de la manifestation : DATE DEBUT : DATE DE FIN :

Ouverture au public de la manifestation : HEURE DEBUT : HEURE DE FIN :

	NOM, Prénom	Tel. Portable	Email
Responsable général de la manifestation (présent sur site)			
Responsable technique de la manifestation (présent sur site)			

En application du décret n° 97.646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en place de services d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif, précisez s'il s'agit d'une manifestation :

Sportive Culturelle Commerciale Festive

À but lucratif : OUI NON

Estimation de la fréquentation : Plus de 1500 personnes Moins de 1500 personnes



SÉCURITÉ DE L'ÉVÈNEMENT

Organisateur d'une manifestation, vous devez désigner **un « responsable sécurité »** et analyser la menace d'attaque terroriste en fonction du lieu, de la fréquentation et du type de manifestation.

	NOM, Prénom	Tel. portable	Email
Responsable sécurité (présence sur site obligatoire)			

Organisation + participants + public = personnes

Si plus de 200 personnes, le « responsable sécurité » est susceptible d'être contacté par la gendarmerie pour connaître et évaluer les mesures prévues. Pour cet évènement, prendre rendez – vous avec la mairie (vac@sablesursarthe.fr), pour vous aider à apprécier les risques et recueillir conseils et informations.

Dans tous les cas, étudiez les points suivants :

- ▶ **Disposer de moyens d'alerte et d'information du public en cas d'attaque** : (sifflet, mégaphone, sirène, ...).
- ▶ **Protéger le périmètre et ses abords immédiats selon l'analyse de vulnérabilité du rassemblement** :
 - ↳ Restreindre ou interdire le stationnement ou la circulation aux abords immédiats ;
 - ↳ Délimiter la zone de rassemblement sans réduire la capacité d'évacuation du public (en l'absence de clôture installer des barrières),
 - ↳ Installer si besoin des obstacles pour prévenir l'action d'un véhicule-bélier sans nuire aux capacités d'intervention des secours,
 - ↳ S'assurer de la bonne surveillance des accès livraison en amont de la manifestation,
 - ↳ Eviter la concentration de public devant les guichets et accès au site accueillant la manifestation.
- ▶ **Organiser le filtrage aux points d'accès du périmètre contrôlé**,
 - ↳ Apposer les panneaux « Vigipirate » à l'entrée de la manifestation (disponible à la VAC)
 - ↳ Contrôler visuellement les visiteurs
 - ↳ Inspecter visuellement les sacs et faire ouvrir les manteaux.

Toute personne refusant l'un de ces contrôles peut se voir interdire l'entrée de l'établissement.

Le service d'ordre est assuré par : Nombre de bénévoles Nombre de salariés

Rappel :

- ↳ Pour les évènements de plus de 500 personnes, prévoir un service de secours : La Croix Rouge, La Croix Blanche ou la Sécurité Civile.
- ↳ Composer le **17** en cas d'attaque terroriste

EN CAS DE MENACE, pour votre sécurité,
Ils services de l'État se réservent la possibilité d'annuler la tenue de votre manifestation.

Date et signature :

Gestion des déchets

Chaque salle dispose de bacs à ordures ménagères et de bacs jaunes pour les emballages.
Pour un meilleur service, vous devez estimer au mieux les volumes de conteneur dont vous aurez besoin.

Pour tout besoin complémentaire sur le site, merci de préciser :

Bac roulant Ordures Ménagères (770 litres)

Nombre

Bac tri sélectif (770 litres)

Nombre



Les Conteneurs VERRE sont à votre disposition au :

- Boulevard de la gare ou place du champ de foire
- L'Hippodrome
- Le port – Rue Théophile Plé
- Ecole du Gai Levant – Parking de l'école
- Maison quartier de Gastines - Rue des Mines
- Stade Rémi Lambert – Route de Précigné
- Maison des Associations – Rue Haute Folie
- Allée du Québec – parking du gymnase Raphaël Elizé

Pour les manifestations de grande ampleur générant des quantités de déchets importantes, l'éco conseillé de la Communauté de communes peut accompagner l'organisateur dans sa communication sur les consignes de tri.

Le nettoyage des sites et de leurs abords devra être effectué par l'organisateur, dès la fin de la manifestation. LES BACS DOIVENT ETRE TRIÉS.
Les sacs posés à même le sol ne sont pas collectés.



Besoins matériels

Matériel Festif	Caractéristiques	Nombre (au plus juste)
Tables plastique	Pour 6 à 8 personnes	
Chaises		
Grilles d'exposition, par paire	H : 2 m L : 1 m	
Stand	3 m x 3 m, avec 3 côtés	
Podium 1-2-3	Pour remise des récompenses individuelles	
Barrières	Longueur 2 m	
Stationnements interdits	Arrêté municipal obligatoire	
Routes barrées	Arrêté municipal obligatoire	
Déviation droite	Arrêté municipal obligatoire	
Déviation gauche	Arrêté municipal obligatoire	
Matériel de communication	Caractéristiques	Quantité souhaitée
Oriflamme	« Ville de Sablé »	
Sono installation : (préciser sur quel équipement)	G. Mention, Anjou, T. Plé, J.M. Bazire, Madeleine Marie H. Bonnet : Dojo 1 / Dojo 2, H. Bonnet : Escrime / Tir à l'arc	

Autres demandes non indiquées dans les tableaux précédents (suivant possibilités) :

-
-
-
-
-
-

Besoins électriques

ÉCLAIRAGE PARTICULIER POUR MANIFESTATION NOCTURNE:

OUI NON

Si oui, quel type :

Nature des appareils électriques	Puissance en Watts	Type de prise (lettre)	Nombre de prises

Si vous ne connaissez pas la puissance en Watts prenez en photo la plaque signalétique de l'appareil électrique



PC mono 220 volts 16 ampères (A)



PC tri 16 ampères (B)



PC mono 16 ampères 220 volts (C)



PC tri + neutre 32 ampères (D)



PC tri + neutre 16 ampères (E)



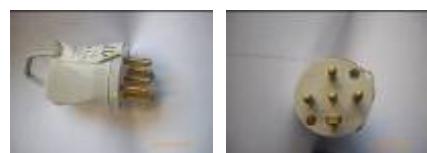
PC tri 32 ampères (F)



PC tri+ neutre 63 ampères (G)



PC tri 20 ampères (H)



PC tri + neutre 32 ampères (I)



PC 20 ampères tri + neutre (J)



Ce cadenas de sécurisation électrique est mis en place pour assurer votre SÉCURITÉ.
Un utilisateur qui prendrait l'initiative de l'ouvrir ou de le couper, engage sa responsabilité.

Important

IMPLANTATION

Il est nécessaire de joindre au présent dossier, le plan d'implantation de votre manifestation réalisé via le site Internet Géoportal (<http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>), précisant :

- *L'emplacement des différentes structures (barnums, tentes ...)*
- *Le positionnement des équipements électriques*



- Atteste avoir fourni un plan d'implantation

N.B. : Les moyens demandés ne le sont qu'à titre indicatif et ne seront attribués à la manifestation qu'en fonction des disponibilités et après réponse écrite du Guichet Unique et ou du secteur Vie Associative et Citoyenne.

RESPONSABILITÉ

Le matériel est placé sous la responsabilité de l'emprunteur. Toute casse ou détérioration avérée par l'emprunteur sera facturée au tarif d'acquisition du matériel neuf ou avec un abattement de 30 % (vétusté) pour le matériel d'occasion.

En cas de non-respect du matériel, des sites ou des locaux mis à disposition, les heures supplémentaires effectuées par les agents municipaux, suite à ce non-respect, seront facturées à l'association.



DANS L'HYPOTHESE D'UN EVENEMENT METEOROLOGIQUE

Alerte jaune, selon météo France

(Type coup de vent et rafales supérieurs à 70 km/h, tempête, orage, neige, grêle, précipitations abondantes).

- Le responsable de la manifestation devra prendre les mesures adaptées aux circonstances (ex : Conseils de Prudence, interdiction d'utiliser les tentes, chapiteaux, vérification de l'arrimage de toutes les structures, détermination d'un périmètre de sécurité ...). En cas d'alerte orange, prévoir l'annulation ou le report de la manifestation. Se référer aux recommandations de météo France
- Il devra également suspendre en tout ou partie la manifestation en cas de nécessité ou sur décision de l'autorité préfectorale ou municipale ou des services de police.



Demande d'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons

NOM et Prénoms :

ASSOCIATION :

Profession ou fonction :

Domicile :

.....

Mail :

Déclare l'ouverture temporaire d'un débit de boissons du

Premier groupe (boissons non alcoolisées)

Ou

Sollicite l'ouverture temporaire d'un débit de boisson du

Troisième groupe (boissons alcoolisées hors alcools forts)

Date et heure :

A l'occasion :

Lieu de la manifestation :

Date et signature :



Déclaration préalable d'une vente au déballage sur la voie publique

Téléphone du responsable :

ASSOCIATION :

Adresse du lieu de la vente :

Mail :

CARACTERISTIQUES

Caractère de la vente : Braderie Vide Grenier Autre à préciser

Heures exacte de début de la vente :

Heure exacte de fin de la vente :

Etat des marchandises vendues : Neuves Occasion

Nature des marchandises vendues :

OCCUPATION DU SITE

Durée de la vente (*en jour*) :

Date(s) et horaire(s) de montage :

Date(s) et horaire(s) de démontage :

Demande d'occupation du domaine public



Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande, 15 jours avant la date de l'occupation. Merci de compléter tous les éléments demandés avec précision.

COORDONNÉES DU DEMANDEUR :

Nom de l'association / l'établissement :

Nom et Prénoms :

Fonction :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail :

OCCUPATION DU LIEU

Motif de l'occupation :

Lieu de l'occupation :

Durée de l'occupation (comprenant l'installation des structures) :

- Date début : heure début :
- Date fin : heure fin :

Dans le cadre de l'installation d'un barnum, d'une terrasse, d'un stand...

Surface totale occupée :

Longueur :

Largeur :

Fournir un plan obligatoire



Fournir une attestation d'assurance couvrant les dommages aux biens et aux personnes

Date et signature :

Demande d'autorisation d'affichage

Toute demande d'autorisation d'affichage doit être, impérativement, accompagnée d'un plan clair et précis localisant le(s) emplacement(s).

Décret n°76-148 du 11 février 1976 relatif à la publicité et aux enseignes visibles des voies ouvertes à la circulation publique

Nom de l'association / l'établissement :

Nom et Prénom :

Fonction :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail :

Nom de la manifestation :

Lieu : Date :

Sollicite l'autorisation de poser : un fléchage des banderoles

Nombre de supports : Banderoles (Max. 5) : / Fléchages (Max. 10) :

Date de pose* : Date d'enlèvement* :

Lieux de l'affichage :

.....



Impératif

L'affichage est à la charge de l'organisateur, dans le respect de l'arrêté municipal en vigueur

*L'affichage ne s'effectuera que 7 jours avant et sera retiré, au plus tard, le lendemain

Apparition interdite sur signalisation routière

Implantation interdite sur îlot central des ronds-points



Demande d'autorisation de circulation et/ou de stationnement

Toute occupation du domaine public doit faire l'objet d'une demande, 15 jours avant la date de l'occupation. Merci de compléter tous les éléments demandés avec précision.

COORDONNÉES DU DEMANDEUR :

Nom de l'association / l'établissement :

Nom et Prénoms :

Fonction :

Adresse postale :

Téléphone :

Mail :

Nom de la manifestation :

Lieu de la manifestation :

ARRETÉ MUNICIPAL DE STATIONNEMENT

Nom des rues occupées :

.....

Le de heures à heures

Ou

Numéro et nom de la voix occupée :

Du à heures

Au à heures

Numéro et nom de la voix occupée :

Du à heures

Au à heures

Et

Du à heures

Au à heures

ARRETÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION

(Soyez précis, indiquez le nom de la rue)

1) Sens de circulation à modifier (Précisez) :

.....
.....

2) Circulation interdite (Précisez) :

.....
.....

3) Circulation alternée ou dans le sens de la course (Précisez) :

.....
.....

4) Autres cas (Précisez) :

.....

Date et Heures :

Du à heures

Au à heures

Ou

Le de heures à heures

Impératif



S'il s'agit d'un circuit :

- Joindre un plan lisible
- Indiquer le sens de la course (flèches sur plan)

S'il s'agit d'une course :

- Nécessaire d'interdire la circulation ou le stationnement
- Prévenir un certain temps avant le départ